

***2<sup>ème</sup> Avenant à la convention n°2022-500 R passée pour le château de Marcillac  
entre la Demeure Historique et Nicolas Mat, le propriétaire.***

(articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine)

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2022-500 R, passée pour le château de Marcillac – 46800 Lendou-en-Quercy, entre la Demeure historique et Nicolas Mat, le propriétaire, et signée le 2 mars 2022, ainsi que le 1<sup>er</sup> avenant à cette convention signé le 19 avril 2023.

**Article 1 :** Les annexes n° I, II et III du présent avenant complètent les annexes n° I, II et III de la convention n° 2022-500 RA signée le 2 mars 2022.

**Article 2 :** Le Propriétaire déclare sous sa responsabilité que les travaux objets du présent avenant portent sur les parties inscrites du Monument ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties inscrites.

**Article 3 :** Le Propriétaire s'engage à lancer les travaux décrits et évalués dans le programme de travaux figurant à l'annexe I du présent avenant dès que deux conditions auront été remplies : l'obtention d'un financement par les subventions publiques et les dons de mécénat de 80 % pour chaque phase de travaux ; le Propriétaire reste néanmoins libre de commencer les travaux dans l'hypothèse où ce taux n'est pas atteint, à charge pour lui de trouver les financements complémentaires nécessaires ; l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.

Fait à Paris, le 12 avril 2024

Signatures :

Armelle Verjat  
Déléguée générale  
de la Demeure Historique

Nicolas Mat  
Propriétaire

## Annexe I : Programme de travaux

Le programme de travaux porte sur la réalisation de travaux de sécurisation et de consolidation des maçonneries de la tour maitresse, dit donjon, du château de Marcillac.

Travaux	Montant TTC
Frettage du donjon	7 240 €
TVA (20 %)	1 448 €
<b>Total TTC</b>	<b>8 688 €</b>

## Annexe II : Plan de financement

Financement	Pourcentage	Montant
Mécénat	30 %	2 606 €
DRAC (en cours)	25 %	2 172 €
Conseil régional de l'Occitanie (en cours)	10 %	868 €
Conseil départemental du Lot (en cours)	15 %	1 303 €
Autofinancement	20 %	1 737 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>8 688 €</b>

## Annexe III

### ▪ Entreprise réalisant les travaux

SAS RBMH  
351 chemin de Tire  
46230 Fontanes

### ▪ Échéancier des travaux :

Début – fin des travaux : mi-avril 2024

### ▪ Calendrier prévisionnel de leur paiement :

Au fur et à mesure des travaux.

Signature :

Nicolas Mat  
Propriétaire